



Mazingarbe, le 31 mars 2026

CONVOCATION – CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil municipal qui se tiendra le **lundi 13 avril à 18h30** à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, afin de procéder notamment à l'examen du budget de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, le projet de budget de la commune, préparé et présenté par le Maire, est communiqué aux membres du Conseil municipal, accompagné des rapports correspondants, au moins douze jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen.

Vous trouverez ci-joints les documents afférents à ce projet.

L'ordre du jour reprenant les autres sujets vous parviendra dans le délai réglementaire des 5 jours francs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur le Maire

Laurent POISSANT